

siarja



SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DE LA RIVIÈRE JUINE ET DE SES AFFLUENTS

Nous contacter :

Syndicat mixte pour l'Aménagement & l'Entretien
de la Rivière la Juine et de ses Affluents

39, avenue des Grenots
Parc industriel SUDESSOR 91 150 Étampes

01 64 94 58 93

siarja@siarja.fr

siarja.fr



artéGlobe
ALENG
Conception et production : artéGlobe - Production
Impression numérique et stand : ALENG
Version mise à jour 2023

Rapport d'activité 2024

Adopté par le comité syndical du 3 avril 2025

Syndicat mixte pour l'Aménagement et l'entretien de la Rivière la Juine et ses Affluents – Rapport d'activité 2024



Le SIARJA regroupe les collectivités du bassin versant de la Juine : 2 communautés d'agglomération (CAESE, CEA), 3 communautés de communes (CCEJR, CCVE, CCPD), s'étendant sur 42 communes des départements de l'Essonne et du Loiret. Ces collectivités ont transféré leur compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations » (GEMAPI) au SIARJA afin d'assurer une gestion cohérente et coordonnée des cours d'eau du territoire. En effet, certaines problématiques comme la gestion du risque d'inondation nécessitent une action globale à l'échelle des bassins versants, permettant la mutualisation de moyens techniques et financiers.



Chaque commune est représentée par des délégués, formant un Comité syndical qui prend les décisions relatives au bon fonctionnement et à la réalisation des missions du syndicat.
Photo SIARJA

Au service des collectivités du bassin versant de la Juine et de ses affluents

Le mot de la Présidente



La Juine et ses affluents impriment leur marque sur notre territoire, traçant les vallées riches en boisements et zones humides, cheminant dans nos plateaux dédiés à l'agriculture et dans nos villes et villages. Le lien étroit des cours d'eau avec la nappe de Beauce qui l'alimente donne vie à de nombreuses activités : cressiculture, pêche, loisirs...

Aujourd'hui, le dérèglement climatique, avec son lot d'événements de plus en plus fréquents et intenses, impactent directement le cycle de l'eau, la rivière et son bassin versant. Il est de notre devoir, collectif, de nous préparer et de nous adapter pour que notre territoire soit le plus résilient possible face à ces changements importants. La rivière et sa trame verte et bleue doivent être considérées comme des alliées et des sources de solutions pour l'avenir.



C'est la démarche que le SIARJA a engagée auprès des collectivités du bassin versant, à travers le contrat territorial « Eau, Climat et Trame verte et bleue » proposé par les partenaires : Agence de l'eau, Conseils régionaux et départementaux. Un état d'esprit qui fait la force du syndicat : proximité et solidarité avec réactivité et professionnalisme.

4 missions

Le **SIARJA** intervient sur la Juine et ses affluents pour coordonner la gestion globale de l'eau à l'échelle du bassin versant. Sa compétence GEMAPI s'étend sur :

L'aménagement du Bassin Versant :

Rétention naturelle des eaux de ruissellement, restauration de champs d'expansion des crues, reméandrage des cours d'eau...

L'entretien et l'aménagement des cours d'eau :

Entretien différencié de la végétation aquatique et des rives, suppression des embâcles, entretien et diversification des habitats aquatiques...

La défense contre les inondations :

Connaissance des phénomènes naturels (submersion, débordement, remontée de nappe) ; contribution à l'intégration du risque dans l'aménagement, atténuation des phénomènes de crues et de ruissellements, information préventive et sensibilisation à la culture du risque, participation à la gestion de crise.

La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines :

Entretien et aménagement des zones humides selon leur plan de gestion, restauration de la libre circulation des espèces aquatiques et des sédiments, intégration des trames verte, bleue et noire dans la politique d'aménagement du territoire...



Les opérations de renaturation des cours d'eau (Saclas) Photo SIARJA



La protection et la restauration des écosystèmes (Abbéville-la-Rivière) Photo SIARJA



DES ACTIONS GUIDEES PAR LA GEMAPI GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Avec la GEMAPI, le SIARJA est compétent pour l'entretien et l'aménagement de l'ensemble des 200km de cours d'eau du territoire, le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau, la connaissance et valorisation des milieux humides et des espèces inféodées. La logique de prise en compte du grand cycle de l'eau à l'échelle du bassin versant de la GEMAPI consolide également une politique de longue date du syndicat, d'intervention à l'échelle du territoire hydrographique. C'est ainsi que le SIARJA est **structure porteuse d'un contrat de territoire Eau, Climat et Trame verte et bleue (CTEC-TVB)** et prend sa part dans des programmes de prévention des ruissellements et de préservation de la ressource en eau. Le SIARJA est impliqué dans le **Programme d'Etudes Préalables** (PEP ou Programme d'Actions de Prévention des Inondations – PAPI d'intention) de l'unité hydrographique Juine-Essonne-Ecole porté par le Conseil Départemental de l'Essonne. Il est partie prenante à la **Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Nappe de Beauce et milieux associés**.



L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Le SIARJA fonde ses interventions sur un programme pluriannuel d'entretien autorisé par Déclaration interpréfectorale d'Intérêt Général pour la période 2024-2028 puisqu'il implique des interventions sur fonds publics en terrain privé. Le propriétaire restant responsable de l'entretien de sa propriété, le SIARJA a un rôle essentiel de sensibilisation et de conseil de par sa présence quotidienne sur le terrain. Ses agents assurent en parallèle une surveillance des niveaux d'eau sur les ouvrages hydrauliques les plus sensibles. Le syndicat n'intervient que lorsque le bon fonctionnement du cours d'eau est compromis sur le plan de l'écoulement et du rôle écologique. Cette mission est donc essentielle à la prévention des inondations par débordement du cours d'eau. Pour une meilleure proximité et la maîtrise des coûts, le syndicat a fait le choix d'intervenir de plus en plus en régie par l'équipe de gardes-rivière. Un marché d'entretien permet de confier à des prestataires les opérations spécifiques ou plus lourdes nécessitant l'intervention d'engins. L'essentiel des interventions concernent le traitement sélectif de la ripisylve (boisement des berges) par bûcheronnage ou élagage (148 opérations dont 136 en régie) et la gestion différenciée

de 431 embâcles (dont 417 gérés en régie), ainsi que des interventions ponctuelles de maîtrise de la végétation aquatique (8 439 ml entretenus dont 3 094 ml en régie) ou de replantation ou de gestion des déchets dans le lit du cours d'eau. L'équipe du SIARJA exerce également un suivi en lien avec la vie du cours d'eau : 7 incidents et pollutions, suivi hydrologique ou à la demande des collectivités et acteurs du territoire (39 interventions en 2024). Un programme expérimental de lutte contre l'Hydrocotyle Fausse-renoncule, espèce végétale aquatique envahissante, a également démarré en 2024, sous financement du Fonds vert (soit 1 200ml gérés en 2024).



En 2024, l'équipe terrain du SIARJA a réalisé une formation au bûcheronnage dispensé par l'Office National des Forêts

En 2024, le SIARJA a ainsi mobilisé ses quatre gardes-rivières et consacré un budget de 134K€TTC aux prestations d'entretien, avec une aide financière de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.



L'AMENAGEMENT DES COURS D'EAU

Le SIARJA intervient dans le cadre de la restauration du cours d'eau. Les objectifs visent à rétablir sa continuité écologique (circulation de la faune piscicole, transport sédimentaire) en agissant sur les ouvrages faisant obstacle et à améliorer son hydromorphologie pour retrouver un fonctionnement plus naturel du lit, des berges et de la ripisylve en tenant compte des milieux en lien avec le cours d'eau (boisements et zones humides, annexes hydrauliques, mares...). Ces opérations vont dans le sens d'une amélioration du laminage naturel des crues et d'un soutien naturel des débits d'étiage.

La restauration écologique du cours d'eau conduit à des dossiers complexes sur le plan réglementaire et humain (lien avec les propriétaires, usagers et ayants droit, collectivités de situation...), se déroulant sur plusieurs années entre les premières réflexions et la réalisation effective des travaux. Quatre ouvrages hydrauliques prioritaires ont été définis lors de la précédente mandature : **Ezeaux à Chalou-Moulineux** dont la continuité a été constatée fin 2022, **Saint-Denis à Saclas, Cailles et Boigny à Saclas et au Mérévillois** dont les travaux ont été autorisés par arrêté préfectoral en 2022. À la suite des travaux menés en 2024 sur St Denis et en 2023-2024 sur Cailles et Boigny, la continuité écologique est opérante à compter de 2024. Les dernières opérations et la réception des travaux sont prévues début 2025.



Les travaux sur Cailles et Boigny (Le Mérévillois / Saclas) ont consisté à fixer une brèche et à restaurer les berges du bief, de manière à opérer une répartition de débit entre le lit perché (40%) et le cours

L'opération permet de rétablir la continuité piscicole et sédimentaire via la murette, en contournant les ouvrages des moulins, de réduire les contraintes hydrauliques sur les cressonnières situées à l'amont, de réalimenter avec un débit significatif la murette et de rétablir sa connexion avec ses zones humides latérales.





Les travaux sur le bief St Denis (Saclas) ont consisté à court-circuiter les ouvrages du moulin en créant une connexion vers le lit naturel par une rampe

Concernant le **ruisseau du Mauvais temps (ru de Cramart)** dans le nord du bassin versant, des campagnes topographiques et des inspections télévisées des secteurs busés, ainsi qu'une modélisation hydrologique et hydraulique ont été conduites en 2024. Ces éléments s'intégreront à l'étude de schéma directeur du ruisseau à lancer en 2025.

Le SIARJA a également participé à la renaturation des berges du **Parc de Saclas**, mené en partenariat avec la fédération départementale de pêche.

Au global, 9,4km linéaire de cours d'eau sont inscrits dans la démarche en 2024, incluant 97K€HT de crédits nouveaux engagés et 307K€HT exécutés en 2024, avec une aide financière attendue de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, du Conseil départemental de l'Essonne et de l'EPTB Seine Grands Lacs à hauteur de 80%.

Des démarches ont été poursuivies sur 5 autres ouvrages hydrauliques pour la restauration écologique du cours d'eau : études de conception Projet sur **Ahaut (Juine à Saclas)** et **Chérel (Chalouette à Chalo-Saint-Mars)**, la proposition d'un avant-projet alternatif sur **les Clercs (Juine à Boissy-la-Rivière/Saint-Cyr-la-Rivière)**. Le dossier mené en régie concernant l'ancien moulin de **Noisement (Eclimont à Boissy-la-Rivière)** a été autorisé par arrêté du 23 mai 2024. Ce projet inclut le maintien d'une brèche en rive droite de la Juine permettant une meilleure connexion entre la Juine et l'Eclimont, la réalimentation des zones humides et le contournement du site de Noisement en amont immédiat de la confluence Juine/Eclimont.



Mesures topographiques sur le ruisseau du Mauvais temps (ici à Cheptainville)



LA PROTECTION ET LA RESTAURATION DES SITES, DES ECOSYSTEMES AQUATIQUES ET DES ZONES HUMIDES

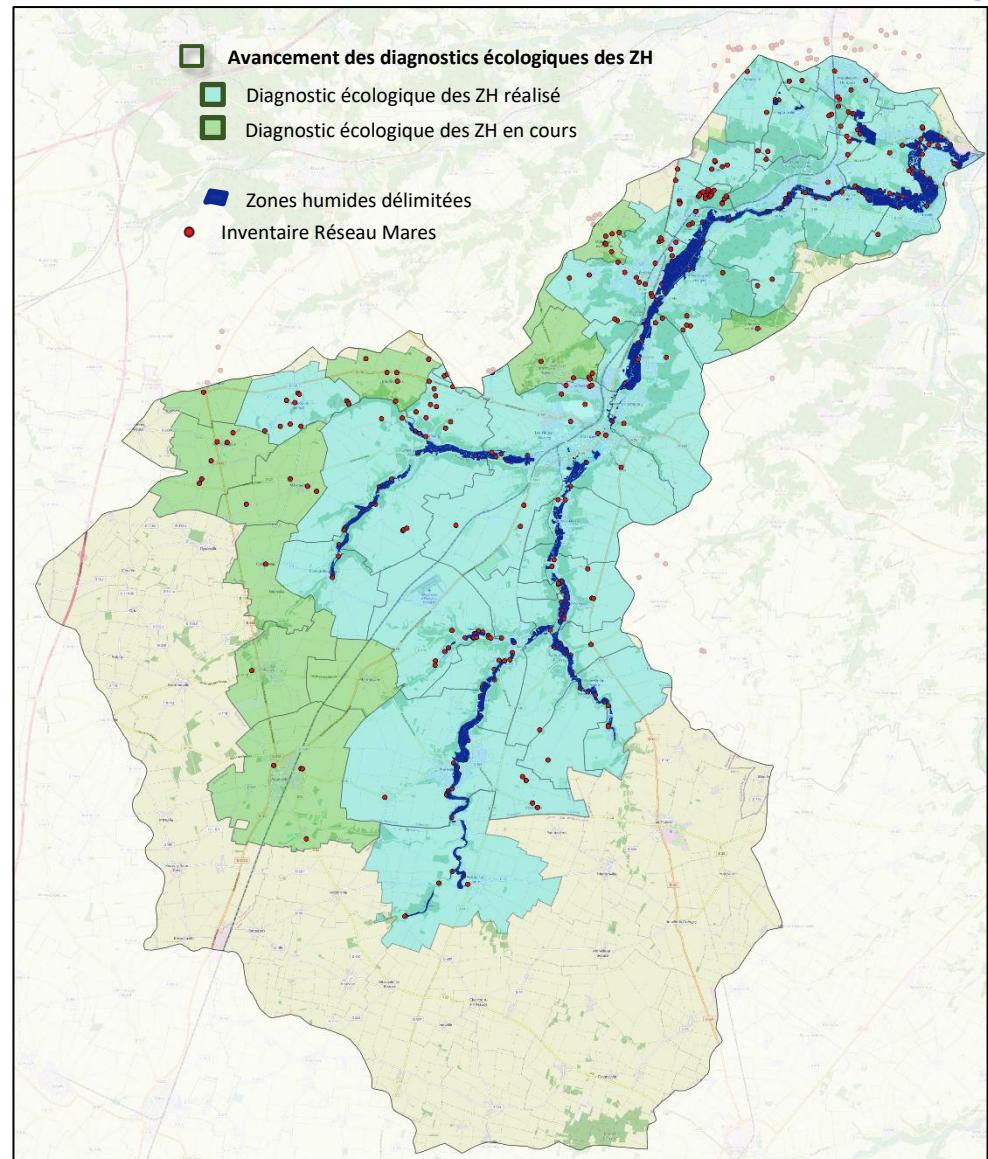
La préservation de ses vastes zones humides est un enjeu majeur pour le territoire, pour sa biodiversité, pour la qualité de la ressource mais aussi pour la maîtrise des phénomènes de crue et d'étiage.

Les études d'identification et d'orientations de gestion des zones humides se sont déroulées selon le calendrier prévu : L'ensemble du fond de vallée est désormais couvert, avec l'identification et la définition de plan de gestion sur plus de 1600ha de milieux humides, et l'étude des secteurs de plateau est prévu en 2025.

Le syndicat a engagé des études préliminaires à une opération de retrait de remblais en zone humide pour sa renaturation et la recréation d'une zone d'expansion de crues sur le secteur **Saint Fiacre à Auvers Saint Georges** et étudie la possibilité d'intervention au **Parc de Guillerval**, de la **Sorbonne à Mornigny-Champigny** et à **Boinville sur la commune de Chalo-Saint-Mars**.



Sondage de terrain pour évaluer les opérations de retrait de remblais en zone humide (Auvers-Saint-Georges)





Le SIARJA poursuit sa démarche « Réseau Mares », par l'inventaire, la cartographie, la caractérisation écologique des mares du territoire en vue de la hiérarchisation des enjeux et des interventions pour leur conservation et leur restauration : **490 mares recensées, 186 caractérisées dont 112 en domaine public**. Les travaux de restauration de la mare des Hautes Prasles à Etréchy ont été réceptionnés en 2024. Plusieurs projets en partenariat avec la CCJER ont émergé en matière de restauration et de valorisation en vue de travaux futurs : mare de la Gare (Chamarande), Mare des Vrigneaux (Etréchy), Mare du Mesnil Racoin (Villeneuve-sur-Auvers) ou de création : Mare des Bas Vaucelas (Etréchy), Mare du Marais d'Epinay (Janville-sur-Juine). Huit premières mares (5 à Cheptainville et 3 à Etréchy) ont également été créées par la Société Nationale de Protection de la Nature, en partenariat avec le SIARJA, sous financement de la Région Ile-de-France, de manière à renforcer la trame de mares entre la forêt régionale de Saint-Vrain et la forêt départementale du Belvédère à Chamarande.



Visite du Sous-Prefet d'Etampes sur le site éco-pâturé des Lavandières au Mérévillois.

En 2023, le SIARJA a concrétisé l'acquisition foncière d'un vaste site de 4,38 ha en bord de Juine, composé d'étangs et de bassins de l'ancienne pisciculture des Lavandières au Mérévillois. Un **éco-pâturage extensif** par des vaches pie-bretonne a été mis en place en 2024 pour le maintien des milieux ouverts, dans l'attente des premières opérations de démolition préalables à la renaturation qui seront engagées à partir de 2025.

Au global, 75K€HT crédits nouveaux ont été engagés en 2024 sur cette thématique, avec une aide financière de l'Agence de l'eau Seine-Normandie à hauteur de 80%.

Le SIARJA opère également un suivi des milieux et de certaines espèces patrimoniales (frayères, écrevisses, odonates, retour du castor...) ou invasives (renouée du Japon, hydrocotyle fausse-renoncule...) et participe aux opérations menées par la fédération départementale de pêche de l'Essonne.



Restauration et valorisation de la Mare des Hautes Prasles à Etréchy

WANTED 
La Salamandre tachetée

Venez participez à notre démarche d'observation !

La Salamandre tachetée est un amphibiens facilement identifiable grâce à ses tâches jaunes et noires. Elle peut mesurer jusqu'à 20 cm.

Cette espèce patrimoniale est protégée au niveau national. Sur le bassin versant de la Juine, bien que plusieurs témoignages aient fait état de sa présence, elle n'a pas été vue depuis des dizaines d'années.

Si vous la rencontrez, envoyez nous une photo avec sa localisation à l'adresse mail suivante : m.baileul@siarja.fr

Pour plus de renseignement sur l'espèce

Notre site internet : siarja.fr

Nous avons besoin de votre aide !





L'AMENAGEMENT DU BASSIN VERSANT

POUR UN BASSIN VERSANT PERMEABLE, PEU REACTIF AUX EVENEMENTS PLUVIEUX

Si le régime hydraulique de la Juine, rivière alimentée par la nappe et ses nombreuses zones humides en font une rivière peu sujette aux risques liés aux débordements, le bassin versant est cependant fortement impacté par des phénomènes de ruissellements et d'érosion en zone rurale, du fait de la présence de plateaux interrompus par des coteaux et la présence de thalwegs (vallées sèches susceptibles de se réactiver lors des événements pluvieux). Suite à l'étude lancée à l'échelle du bassin versant en 2017, cinq sous-bassins versants prioritaires ont été définis. Après la concertation sur deux premiers secteurs en 2022 auprès des agriculteurs concernés par les aménagements envisagés en hydraulique douce (haies, fascines, fossés, mares...), le projet a été réorienté en 2023 en vue de mobiliser en premier lieu du foncier public. Ainsi, 2024 a été consacré à préparer la phase opérationnelle sur l'**Axe des Vaugibourgs (Etréchy)** et **Brément (Auvers-Saint-Georges)**, de manière à recruter un maître d'œuvre pour mener l'opération. Le SIARJA a également accompagné **plusieurs communes** sur la problématique du ruissellement (Saint-Cyr-la-Rivière, Mornigny-Champigny, Chalou-Moulineux, Chalo-Saint-Mars...) et engagé des réflexions sur la programmation à venir.

Les orages de l'été 2024 et la dépression (ex-ouragan) **Kirk du 9 octobre 2024** ont permis de faire des constatations de terrain et valider par l'observation les modélisations produites dans la première étude du bassin versant et conforté la plupart des propositions d'aménagement qui avaient pu être proposées.



Réunion proposée aux agriculteurs en partenariat avec la Chambre d'Agriculture Région Ile-de-France, concernant MAEC Sol et Biodiversité



Ruisseau lié à la dépression Kirk du 9 octobre 2024

En complément à ce projet, le SIARJA porte un **Projet Agro-Environnemental et Climatique TRAMES Juine** (Transition et Résilience des Agrosystèmes pour la Mitigation de l'Erosion des Sols et pour la biodiversité sur le bassin versant de la Juine) permettant aux agriculteurs du bassin versant de contractualiser des **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques** (MAEC) comme l'implantation de couverts favorables d'intérêt pour la faune et la flore, la création de prairies et l'entretien des infrastructures Agro-écologiques (haies, mares, fossés). Lors de la seconde campagne en 2024, quatre agriculteurs situés à Brières-les-Scellés, Saclas, Saint-Vrain et Villeneuve-sur-Auvers ont été accompagnés dans le cadre des MAEC pour la création de couverts d'intérêts faunistique et floristique et de prairies sur une surface totale de 25,22 ha dont 19,26 ha situés sur des aires d'alimentation de captages.



POUR UNE RESSOURCE EN EAU PRESERVEE, POUR L'HOMME, POUR LA RIVIERE

Le SIARJA appuie le territoire et tout particulièrement le secteur prioritaire de la **CAESE dans la définition des Aires d'Alimentation de Captages (AAC)**. Avec le recrutement fin 2023 d'une animatrice Préservation de la ressource en eau par la CAESE, le suivi opéré par le SIARJA a été réorienté vers les enjeux directement en lien avec la GEMAPI (ruissellement/érosion, préservation de la trame verte et bleue).



Relai et participation à une démonstration de scalpage, pratique d'agriculture de conservation des sols en agriculture biologique proposée par un agriculteur des Yvelines

polluants diffus...) et de développer des liens partenariaux avec les acteurs du territoire pour l'émergence de projets concourant à l'amélioration du fonctionnement du bassin versant et du cours d'eau.

Parallèlement, le SIARJA promeut le **développement des filières à bas niveaux d'intrants (BNI)** sur l'ensemble du bassin hydrographique de la Juine. En tout, 33 actions ont été comptabilisées parmi ces enjeux : agriculture biologique, filières diversifiantes et surfaces agro-écologiques, notamment relai et participation à l'Agri-tour Sud-Essonne, mise en relation des animateurs de PAT du territoire à la faveur d'une formation en webinaire... Le syndicat a ainsi pu participer et contribuer à plusieurs actions proposées par des partenaires.

En particulier, le SIARJA a intégré le **comité technique et le comité de programmation du programme LEADER** porté par le Parc Naturel Régional du Gâtinais français sur le Groupement d'Actions Local du Gâtinais français, qui inclut le périmètre de compétence du SIARJA hormis les communes de Cœur d'Essonne Agglomération. Ce programme permet de mobiliser des fonds européens autour de la structuration des filières agricoles et sylvicoles durables et de promouvoir une démarche d'aménagement durable comme la lutte contre l'artificialisation des sols et la dégradation des milieux naturels. Le SIARJA est également associé au **projet Sésame**, programme pour la transition agricole et alimentaire de Cœur d'Essonne Agglomération, labellisé France 2030 Territoires d'innovation.

Ces deux démarches permettent de couvrir le bassin versant francilien fortement dominé par l'activité agricole et ses impacts sur le cours d'eau (apports hydrauliques, sédimentaires,



POUR UN BASSIN VERSANT RESILIENT ET FONCTIONNEL SUR LE PLAN DE LA BIODIVERSITE

Depuis 2021, le SIARJA a engagé, avec le bureau d'études TERROÏKO qui développe une méthode innovante issue de dix ans de recherche scientifique en écologie, l'étude détaillée des fonctionnalités des réseaux écologiques du Bassin Versant de la Juine : Trame Verte, Bleue et Noire (la trame noire est l'ensemble des corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité et empruntés par les espèces nocturnes). Fort de ces données, le SIARJA a engagé la conception d'un outil d'aide à la décision pour définir les enjeux au niveau parcellaire en vue d'une stratégie foncière pour le bassin versant.

En 2024, le SIARJA poursuit le partage et la valorisation des **données Trame verte et bleue ainsi que celles liées aux phénomènes de ruissellement** auprès des collectivités du territoire afin d'appuyer techniquement la **planification de l'urbanisme PLU, SCOT...** Ainsi, le SIARJA est associé à l'élaboration ou à la révision des **documents d'urbanisme** et appelé à émettre des avis dans le cadre de permis de construire en lien avec les cours d'eau (25 avis en 2024), notamment en 2024 concernant les communes du Mérévillois, Châlo-Saint-Mars/Chalou-Moulineux, Saint-Vrain, Saint-Hilaire, Marolles-en-Hurepoix, Étampes, Etréchy, les **SCOT-AEC** en cours à la CCVE et en projet à la CAESE ainsi que le projet de **SCOT** de la CCEJR et celui du PETR Beauce Gâtinais-en-Pithiverais. Le SIARJA est également associé à la procédure de **classement de la vallée de la Chalouette et de la Louette** par la DRIEAT avec participation à des réunions, fourniture de données et appui à l'établissement du Cahier d'Orientation de Gestion. Le syndicat est également impliqué comme partenaire du Conseil départemental de l'Essonne dans sa **stratégie de lutte contre l'artificialisation des sols** et contribue à l'étude de valorisation de la Haute Vallée de la Juine et du **vélorail Etampes/Le Mérévillois**.



Animation auprès des enfants des centres de loisirs de Bouray-sur-Juine et d'Etréchy, organisée par la CCEJR, en partenariat avec le SIARJA et le SNP



Deux sorties canoë-kayak ont été organisées dans le cadre des Journées relai de l'eau initiées par l'Association des Elus de Bassin (ANEBO) dont le SIARJA est membre.

Le SIARJA mène également de nombreuses actions de sensibilisation et de communication (71 au total en 2024). Elles ont permis de diffuser des informations auprès du grand public, d'élus ou encore de pêcheurs sur 8 grandes thématiques. Cinquante et un publications sur le Facebook du SIARJA ont ainsi été publiées. Quatre animations grand public sur les zones humides ont été proposées, ainsi qu'un chantier partenaire et participatif de plantation de haies sur la commune de Cheptainville. Le SIARJA a été associé à la démarche de la CCEJR qui souhaite développer des projets pédagogiques sur l'eau au sein de ses centres d'accueil enfance et jeunesse. Le syndicat a participé à l'événement ENTRÆNSITION dédié à la transition écologique, organisé par la CCEJR à Etréchy. En 2024, le SIARJA a également engagé un partenariat avec l'entreprise Triadis, sous forme de mécénat dans le cadre de sa démarche Act4Nature, de l'association NaturEssonne et de la commune de Saclas pour la réalisation d'un sentier pédagogique de bassin versant.



LA PREVENTION DES INONDATIONS : LE PROGRAMME D'ETUDES PREALABLES

En 2018, un Programme d'Etudes Préalables ou PEP (anciennement PAPI d'intention), porté par le Conseil départemental de l'Essonne a été initié en vue d'engager une démarche commune sur l'unité hydrographique Juine Essonne Ecole, décliné suivant plusieurs axes : Favoriser la production et le partage des données entre structures (Axe transversal), Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque (Axe 1), Surveillance, prévision des crues et des inondations (Axe 2), Alerte et gestion de crise (Axe 3), Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme (Axe 4), Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes (Axe 5), Gestion des écoulements (Axe 6), Gestion des ouvrages de protection hydraulique (Axe 7).



Plusieurs équipements métrologiques ont été installés sur les cours d'eau du bassin versant. Ici, un point de mesure hauteur/Débit sur le ruisseau du Mauvais temps à Saint-Vrain

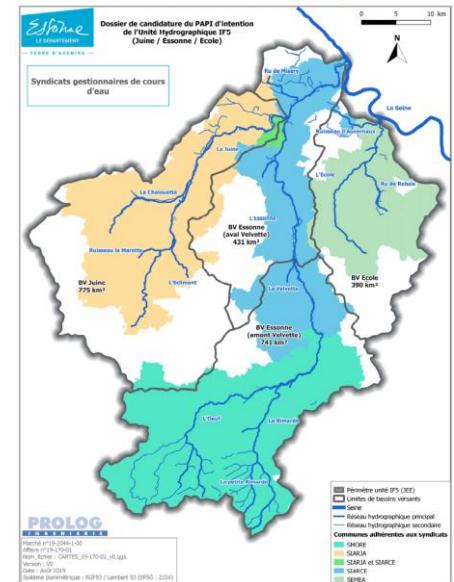
Le SIARJA participe activement en tant que partenaire à la mise en œuvre de plusieurs actions. **L'action 1.6** « Mise en place d'une plateforme partagée de modélisation hydrologique et hydraulique et amélioration des connaissances sur les aléas Débordement et les enjeux sur le bassin versant de l'Essonne » s'est poursuivie en 2024. Parallèlement, le SIARJA est maître d'ouvrage pour certaines actions comme le programme de lutte contre les ruissellements en zone rurale ou la modélisation du ruisseau du Mauvais temps qui participent également du PEP (**actions 6.6 et 1.8**). L'installation de stations de mesures hauteur/débit et pluviométriques sur le bassin versant de la Juine (**action 2.5**) s'est concrétisée en 2024. L'étude d'optimisation du fonctionnement hydraulique et écologique du marais d'Itteville (**action 6.3**) a également démarré en septembre 2024.

Des comités de pilotage se sont tenus les 21 mars et 28 juin. Un comité technique a eu lieu le 11 juin. Le PEP a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2025 par avenant.

Des nouveaux crédits à hauteur de 221K€HT ont été engagés pour le PEP en 2024 par le SIARJA, avec des aides attendues du fonds de prévention des risques naturels majeurs (ex-fonds Barnier), de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de l'Essonne à hauteur de 65 à 80%.



De nombreux événements pluvieux ont émaillé 2024, orages d'été et dépression (ex-ouragan) Kirk en octobre. Le SIARJA émet des bulletins d'information suite aux alertes de la Préfecture et intervient préventivement sur les ouvrages sensibles, puis pendant la crise en appui et en post-crise (enlèvement d'embâcles, retour d'expérience...).





LE CONTRAT DE TERRITOIRE EAU, CLIMAT ET TRAME VERTE ET BLEUE DE LA JUINE ET DE SES AFFLUENTS

PROGRAMME EAU & CLIMAT 2019-2024

Juine et affluents

Contrat de territoire 2020-2024
Eau, Climat et Trame verte et bleue

Nos partenaires membres du SIARJA

- Entre JUINE et RENARD
- AGGLO Etampois Sud-Essonne
- COEUR d'ESSONNE AGGLOMÉRATION
- Pithiverais Communauté de Communes

et signataires du contrat

- AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE ILE-DE-FRANCE
- Bassin Gâtinais en Pithiverais
- Parc naturel régional du Gâtinais français
- Communauté de communes PLAINE NORD LOIRET

et partenaires financiers

- RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
- AGENCE eau SEINE NORMANDIE
- Région Île-de-France
- Centre-Val de Loire www.centre-valdeloire.fr

Loiret votre Département

et la participation financière de

Essonne TERRE D'AVENIRIS

Eure-et-Loir LE DÉPARTEMENT

SEINE GRANDS LACS

Le SIARJA porte depuis 2009 une politique de contractualisation pour une gestion de l'eau cohérente et concertée. Le 1^{er} contrat de bassin 2009-2013 a permis de lancer des études structurantes concernant le rétablissement de la continuité écologique et l'amélioration de la collecte et du traitement des rejets. Le 2^{ème} contrat de bassin s'est attaché à mettre en œuvre les programmes d'actions établis au 1^{er} Contrat. Ainsi, les études et travaux de restauration des milieux aquatiques, la remise à niveau de systèmes d'épuration et le programme Phyt'eaux Juine 1 accompagnant les collectivités vers le zéro phyto ont été menés à bien. Signé par 58 collectivités et partenaires, ce 2^{ème} contrat s'est terminé le 31 décembre 2018.

Ces deux contrats successifs ont créé une dynamique partenariale de confiance et de proximité rassemblant à la fois les élus locaux, les partenaires techniques et financiers, des associations et des acteurs économiques autour de la gestion de l'eau. Le 3^{ème} contrat Juine et affluents et son programme d'action, dont le périmètre a été élargi pour prendre en compte les acteurs de l'amont du bassin versant, s'étend sur la période 2020-2024. Il met l'accent sur la cohérence d'ensemble des actions à mener dans le cadre de la compétence GEMAPI, en lien avec des compétences exercées par d'autres maîtres d'ouvrage (aménagement, eaux pluviales urbaines...), pour favoriser l'adaptation du territoire face au changement climatique. Il vise la préservation et la restauration des trames bleue (milieu aquatique) et turquoise (milieux et zones humides en interface entre la trame verte et la trame bleue), le confortement de la trame verte face aux risques engendrés par les phénomènes pluvieux intenses (ruissellements et coulées boueuses), la gestion différenciée des eaux pluviales et la végétalisation des espaces en ville, la préservation de la ressource en eau destinée à l'eau potable et des sources alimentant les milieux aquatiques et humides, et l'intégration de ces enjeux dans les démarches et l'aménagement du territoire.

Au global, quatre postes sont soutenus financièrement par l'Agence de l'Eau et les Conseils Régionaux d'Ile-de-France et Centre-Val de Loire sur des missions d'animation liées au contrat de territoire (à hauteur de 59 à 80%) ainsi que le poste de technicien rivière (à hauteur de 9%).

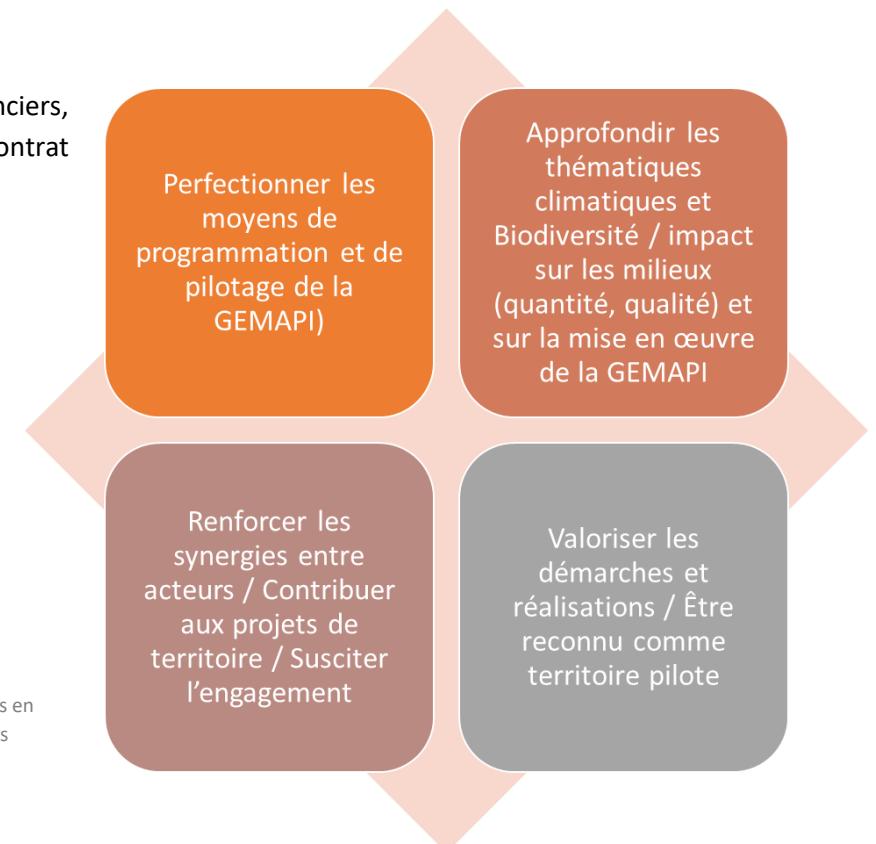


L'année 2024 correspondant à la dernière année du contrat, elle a été consacrée principalement à mener à bien les opérations préalablement engagées, notamment concernant le SIARJA. Les engagements financiers nouveaux en 2024 correspondent principalement à des opérations communes au contrat et au Programme d'études Préalables Inondations (cf. page suivante) ayant démarré en fin de programmation.

Des opérations d'ampleur visant à mettre en séparatif et à lutter contre les mauvais branchements sur le sous-bassin versant du ruisseau du mauvais temps et le bassin de collecte de la Station d'épuration de Marolles-Saint Vrain, ont également été menées par Cœur d'Essonne Agglomération. L'opération la plus notable correspond à la mise en séparatif de l'avenue Charles de Gaulle à Marolles-en-Hurepoix, par la création de 420 ml de réseau eaux usées et d'un poste de refoulement et la reprise de 46 branchements pour un montant de travaux de 1,525 M€ HT, avec l'aide de l'Agence de l'eau.

Un bilan global du contrat 2020-2024 sera produit en 2025.

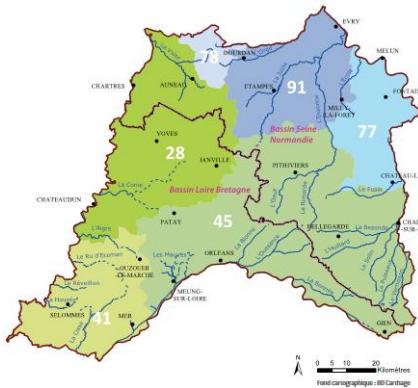
Dès l'automne 2024, des réflexions et de nombreuses rencontres avec les partenaires financiers, les présidents d'EPCI et les maires se sont engagées en vue de l'élaboration d'un quatrième contrat en 2025 et la poursuite de la structuration de l'action du SIARJA, pour la période 2026-2030.



Les enjeux pour la prochaine période visent à mobiliser et restaurer les trames bleue (cours d'eau), turquoise (milieux humides), verte et brune (infrastructures environnementales et sols en zone urbaine et rurale) et à continuer à structurer le SIARJA pour répondre aux défis des crises climatiques, de l'eau et de la biodiversité à l'échelle du bassin versant



LE SAGE DE LA NAPPE DE BEAUCE ET DES MILIEUX AQUATIQUES ASSOCIES



La nappe de Beauce constitue un réservoir d'eau parmi les plus importants de France. De cette ressource dépendent de nombreux milieux aquatiques et maintes activités humaines, notamment la rivière Juine. Dans les années 1990, des périodes de sécheresse ont déclenché des prélèvements agricoles importants, entraînant une succession d'étiages sévères des cours d'eau et conduisant à de nombreux conflits d'usages (pénuries d'eau pour l'alimentation en eau potable, mortalité des populations piscicoles...). En vue d'établir une gestion durable de la ressource, une procédure d'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) a été initiée en 1999. Une Commission Locale de l'Eau (CLE) a été constituée, regroupant les acteurs publics et les parties prenantes de ce vaste territoire. Les documents du SAGE ont été approuvés par arrêté interpréfectoral du 11 juin 2013.

Le portage de la démarche est assuré depuis l'origine par le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, dont le périmètre est inclus mais bien moins étendu que celui du SAGE. Face à la nécessité de redéfinir la gouvernance de la CLE du SAGE et de prérenniser le financement de son animation et au regard des nouveaux défis induits par le changement climatique, une mission de concertation autour des enjeux du SAGE a été lancée en 2022. Cette

étude, confiée à Auxilia, a mobilisé les acteurs du territoire, en tenant compte des évolutions de la gouvernance locale en matière de GEMAPI et de gestion de l'eau, afin de co-construire une feuille de route pour le SAGE et de consolider son portage. Quatorze actions, organisées autour de 8 défis répondant à 5 grands enjeux ont été définies. Un évènement de restitution, co-présidé par la Présidente de la CLE et la Préfète du Loiret, Préfète de Région Centre-Val de Loire, a eu lieu le 6 novembre 2024 à Orléans. Plus d'une centaine de personnes ont assisté à cet évènement qui a permis de dresser le bilan de 10 ans de mise en œuvre du SAGE, de partager la feuille de route 2024-2028 et de présenter différentes hypothèses de gouvernance.

Le SIARJA a été appelé à présenter sa démarche d'intégration des enjeux du SAGE Beauce dans sa politique GEMAPI lors de l'évènement du 6 novembre 2024 à Orléans

8 défis pour répondre à 5 grands enjeux du SAGE

Chaque défi répond à un ou plusieurs grands enjeux



Source : Auxilia – conseil en transition



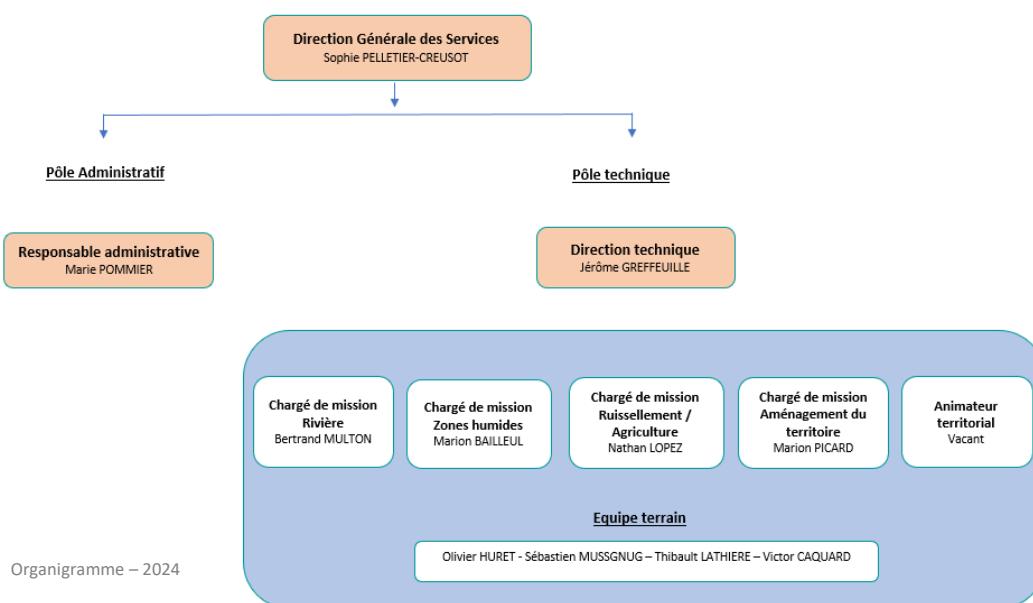


LA GOUVERNANCE DU SIARJA

Suite aux élections municipales de 2020, le nouveau comité syndical, composé de 50 délégués (et autant de suppléants) a été installé le 18 septembre 2020. Le bureau du SIARJA est composé actuellement de Maryvonne SIEBENALER présidente, Julien GARCIA, premier vice-président, délégué aux relations avec les collectivités et les partenaires institutionnels, Fabrice JAOUEN, deuxième vice-président, délégué aux finances, Lionel VAUDELIN, troisième vice-président, délégué aux travaux, Olivier BARBEROT, quatrième vice-président, délégué aux questions relatives au monde agricole. Le bureau est également constitué de : Michel ROULAND, Secrétaire permanent, et de six assesseurs : Stéphane DEMEULEMEESTER, Michaël MÉRIGOT, Laetitia COLONNA DE LECA, Bernadette DORAT, Thierry GUERIN et Daniel HAUTEM †₂₀₂₄.



En 2024, le comité syndical s'est réuni quatre fois



L'EQUIPE DU SIARJA

En 2024, le SIARJA s'est restructuré par la création d'une direction technique. Une apprentie en alternance (Lola GITTON) et trois stagiaires ont également été accueillis : Florian AUDRAIN qui a poursuivi l'inventaire des mares (5 mois), Eléo HERNANDEZ (1 mois) qui a travaillé sur des propositions d'aménagement de berges sur le bief de St Denis et Victor CAQUARD, stagiaire en formation professionnelle à l'AFPA de Lardy (2 mois), recruté à l'issue de son cursus comme adjoint technique au sein de l'équipe terrain à la suite d'un départ en retraite.



NOS PARTENAIRES MEMBRES



ET SIGNATAIRES DU CONTRAT DE TERRITOIRE



5 intercommunalités concernées

- Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglo (CEA)
- Communauté de communes du Val d'Essonne (CCVE)
- Communauté de communes entre Juine et Renarde (CCEJR)
- Communauté d'agglomération de l'Etampois Sud-Essonne (CAESE)
- Communauté de communes du Pithiverais (CCDP)

PARTENAIRE FINANCIERS



CONTACT SIARJA : SudEssor, 39 avenue des Grenots

- 91150 ETAMPES - 01 64 94 58 93

siarja@siarja.fr - www.siarja.fr

Réalisation SIARJA. Couverture : Juine aval – vue extrait drone OTAGO

Infographie 1^{re} et 4^{eme} de couverture et p2 par Artégaïa pour le SIARJA

Livret du riverain illustration par V. Gavéraux pour le SIARJA

Imprimé par ISG – Avril 2025

